



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE PONT-ROUGE

N° de résolution
ou annotation

12 janvier 2023

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge tenue à Place St-Louis, 189, rue Dupont, Pont-Rouge, le Jeudi 12 janvier à 16 h 30, à laquelle sont présents : Mme Lina Moisan, M. Michel Brière, M. Guy Côté, M. François Bouchard formant quorum sous la présidence du maire, M. Mario Dupont.

Sont aussi présents le directeur général M. Pierre Gignac et la greffière Mme Esther Godin.

Membre(s) absent(s) : Mme Nathalie Richard, M. Mathieu Bisson.

Aux fins d'interprétation du présent procès-verbal, lorsqu'il est mentionné « il est résolu à l'unanimité des conseillers présents », le maire est présumé ne pas avoir voté sauf mention à l'effet contraire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire ouvre la séance et il invite les élus à prendre connaissance de l'ordre du jour proposé.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS BOUCHARD
APPUYÉE PAR M. MICHEL BRIÈRE
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance et lecture de l'avis de convocation

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Service de l'ingénierie

3.1 Demande au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour la construction d'un terre-plein central sur la rue Dupont Ouest

3.2 Demande au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour l'acquisition de radars pédagogiques mobiles

3.3 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 568.1-2023 modifiant le règlement numéro 568-2022 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 089 391 \$

4. Service des finances, approvisionnement et trésorerie

4.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 487 000 \$ qui sera réalisé le 19 janvier 2023

4.2 Emprunt par billets au montant de 1 487 000 \$ et adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire ayant répondu à l'appel d'offres public

001-01-2023



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

5. Questions du public se rapportant à la présente séance

6. Clôture de la séance

N° de résolution
ou annotation

ADOPTÉE.

3. SERVICE DE L'INGÉNIERIE

002-01-2023

3.1 Demande au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour la construction d'un terre-plein central sur la rue Dupont Ouest

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge souhaite présenter une demande au ministère des Transports du Québec, en vertu du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour la construction d'un terre-plein central sur la rue Dupont Ouest;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Ville doit joindre à sa demande une résolution autorisant le dépôt de la demande d'aide financière, confirmant le montant de ses contributions financières au projet et désignant un représentant autorisé à signer et déposer les documents joints à la demande;

**SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN
APPUYÉE PAR M. GUY CÔTÉ
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE M. Guillaume Pouliot, directeur du Service de l'ingénierie, soit désigné à titre de mandataire de la Ville de Pont-Rouge aux fins du dépôt de ladite demande d'aide financière et soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis en lien avec le suivi administratif de cette demande;

QUE la Ville autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour 80% des dépenses soit 76 976,96 \$ et qu'elle s'engage à financer les 20% restants du projet, soit un montant de 19 244,24 \$.

ADOPTÉE.

003-01-2023

3.2 Demande au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour l'acquisition de radars pédagogiques mobiles

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge souhaite présenter une demande au ministère des Transports du Québec, en vertu du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour l'acquisition de radars pédagogiques mobiles;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Ville doit joindre à sa demande une résolution autorisant le dépôt de la demande d'aide financière, confirmant le montant de ses contributions financières au projet et désignant un représentant autorisé à signer et déposer les documents joints à la demande;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS BOUCHARD
APPUYÉE PAR M. GUY CÔTÉ
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE M. Guillaume Pouliot, directeur du Service de l'ingénierie, soit désigné à titre de mandataire de la Ville de Pont-Rouge aux fins du dépôt de ladite demande d'aide financière et soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis en lien avec le suivi administratif de cette demande;

QUE la Ville autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour 80% des dépenses soit 9 106,87 \$ et qu'elle s'engage à financer les 20% restants du projet, soit un montant de 2 276,72 \$.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

ADOPTÉE.

N° de résolution
ou annotation

- 3.3 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 568.1-2023 modifiant le règlement numéro 568-2022 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 089 391 \$

Je, soussignée, M. Mario Dupont, maire, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, ce conseil procédera à l'adoption du Règlement numéro 568.1-2023 modifiant le règlement numéro 568-2022 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 089 391 \$. Suivant ledit avis de motion, M. Mario Dupont procède à la présentation et au dépôt du projet de règlement.

maire

4. SERVICE DES FINANCES, APPROVISIONNEMENT ET TRÉSORERIE

004-01-2023

- 4.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 487 000 \$ qui sera réalisé le 19 janvier 2023

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Pont Rouge souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 487 000 \$ qui sera réalisé le 19 janvier 2023, réparti comme suit :

<u>Règlement d'emprunts #</u>	<u>Montant \$</u>
286-2006	1 316 300 \$
433-2011	169 700 \$
436-2011	1 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 286 2006, 433 2011 et 436 2011, la Ville de Pont Rouge souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

SUR LA PROPOSITION DE M. MICHEL BRIÈRE APPUYÉE PAR MME LINA MOISAN IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 janvier 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 janvier et le 19 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024	117 400 \$
2025	123 500 \$
2026	129 800 \$
2027	136 500 \$



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

2028 143 600 \$ (à payer en 2028)
2028 836 200 \$ (à renouveler)

N° de résolution
ou annotation

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 286 2006, 433 2011 et 436 2011 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 janvier 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE.

005-01-2023

4.2 Emprunt par billets au montant de 1 487 000 \$ et adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire ayant répondu à l'appel d'offres public

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 286-2006, 433-2011 et 436-2011 et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Pont Rouge souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 487 000 \$ qui sera réalisé le 19 janvier 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Pont Rouge a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 janvier 2023, au montant de 1 487 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE PORTNEUF

117 400 \$	4,74000 %	2024
123 500 \$	4,74000 %	2025
129 800 \$	4,74000 %	2026
136 500 \$	4,74000 %	2027
979 800 \$	4,74000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,74000 %

2 BANQUE ROYALE DU CANADA

117 400 \$	4,87000 %	2024
123 500 \$	4,87000 %	2025
129 800 \$	4,87000 %	2026
136 500 \$	4,87000 %	2027
979 800 \$	4,87000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,87000 %

3 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

117 400 \$	5,10000 %	2024
123 500 \$	4,85000 %	2025
129 800 \$	4,65000 %	2026
136 500 \$	4,55000 %	2027
979 800 \$	4,55000 %	2028

Prix : 98,75900

Coût réel : 4,91665 %



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE PORTNEUF est la plus avantageuse;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS BOUCHARD
APPUYÉE PAR M. GUY CÔTÉ
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Pont Rouge accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE PORTNEUF pour son emprunt par billets en date du 19 janvier 2023 au montant de 1 487 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 286-2006, 433-2011 et 436-2011. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui ci.

ADOPTÉE.

5. **QUESTIONS DU PUBLIC SE RAPPORTANT À LA PRÉSENTE SÉANCE**

Aucune.

6. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN
APPUYÉE PAR M. MICHEL BRIÈRE
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE la présente séance soit levée à 16h43.

ADOPTÉE.

En signant le procès-verbal, le maire conclut qu'il a signé chaque résolution.

Maire

Greffière

006-01-2023